Fondation Jean Jaurès

Europe

GUERRE EN UKRAINE : ANALYSE DE LA RÉPONSE EUROPÉENNE

Théo Bourgoin-Verdier, Ophélie Omnes

23/03/2022

Comment l'Union européenne a-t-elle réagi face à la guerre menée par la Russie en Ukraine ? Quels outils a-t-elle mobilisés ? Théo Verdier, co-directeur de l'Observatoire Europe de la Fondation Jean-Jaurès, et Ophélie Omnes, avocate en droit européen et affaires publiques, analysent la réponse européenne à la guerre qui se déroule actuellement en Ukraine et les leviers qu'elle utilise entre sanctions économiques, fournitures d'équipements militaires et accueil des réfugiés. L'Union européenne serait-elle enfin à la hauteur de ce qui a présidé à sa construction ?

L'Union européenne (UE) a pris la tête du mouvement de riposte diplomatique et économique à l'invasion russe. L'UE et ses États membres pèsent sur l'économie du pays agresseur, la Russie, et soutiennent le pays agressé, l'Ukraine, à travers la fourniture d'armes, une aide économique et l'accueil de réfugiés. La violence du conflit et le choc qu'il a entraîné ont contribué à forger un consensus au sein des Vingt-Sept. L'UE a alors surpris par sa capacité à agir rapidement. Pour ne citer que deux exemples, une semaine après le début des combats, elle avait contribué à limiter drastiquement les marges de manœuvre de la banque centrale russe et réussit à manier l'outil de l'exclusion du système SWIFT.

Le sommet de Versailles devait à ce titre constituer une nouvelle étape de la réponse européenne. Dans son adresse aux Français du 2 mars dernier, Emmanuel Macron avait lui-même contribué à faire monter les enjeux de la rencontre. Les dirigeants européens devaient y acter leur stratégie pour que l'Union devienne « une puissance plus indépendante, plus souveraine ». Loin d'atteindre cet ambitieux objectif, ce sommet informel a toutefois permis aux dirigeants européens d'afficher leur unité derrière la politique de sanctions conduite jusqu'ici, tout en posant des jalons pour de futures décisions sur l'énergie et la défense. Les images de ce sommet sans annonces ont toutefois contrasté fortement avec la violence du conflit et des assauts sur les grandes villes ukrainiennes. La prochaine réunion du Conseil européen prévue cette semaine aura pour mission de continuer à mettre à niveau la réponse européenne formulée face à la montée en intensité du conflit et à la multiplication des attaques russes sur des cibles civiles.

Face à la perspective d'un conflit qui risque de durer, les États membres n'étaient à Versailles pas mûrs pour s'entendre sur les trois objectifs de ce sommet : le lancement d'un éventuel processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE, la sortie de la dépendance énergétique aux hydrocarbures russes et le soutien aux Européens les plus touchés par les retombées économiques de la crise. Sur le premier sujet, les Vingt-Sept ont refusé le lancement d'une procédure formelle, considérant toutefois que Kiev faisait partie de « la famille européenne ». Cependant, on est loin du geste fort attendu par le président Zelensky, qui a appelé les dirigeants européens à suivre leur opinion publique, majoritairement favorables à l'entrée de son pays[1].

En ce qui concerne l'énergie et la défense, la Commission européenne a reçu mandat pour proposer une base de décision en vue de ce sommet des 24 et 25 mars ainsi que celui du mois de mai prochain. Ces temps de cristallisation politique peuvent amener l'Union à inventer de nouveaux outils pour faire face aux défis posés par l'agression russe. Comme elle a su le faire pour lancer un programme d'emprunts communs en vue de financer le plan de relance en juillet 2020.

D'ici à ces prochaines échéances, on peut souligner que la nature des sanctions prises, la décision d'investir en commun dans la fourniture de matériel et d'armement à l'Ukraine ou encore l'accueil des réfugiés – à ce jour, plus de dix millions d'Ukrainiens ont fui le pays – constituent autant de dossiers sur lesquels l'UE a formulé une réponse inattendue à la crise actuelle.

L'Union européenne est un projet de paix. Avec le temps, la construction européenne est également devenue un marché puissant et une démocratie fonctionnelle qui unit 450 millions de citoyens. Depuis la chute de l'URSS, jamais les pays européens n'auraient pensé devoir affronter un nouveau conflit entre deux États sur le sol du continent. Et les institutions de l'Union ne sont ni pensées, ni outillées pour réagir à un conflit armé. C'est pourquoi leur capacité de réaction rapide a pu surprendre.

Nous proposons d'analyser ici les leviers utilisés par l'Union et les « efforts créateurs »[2] qu'elle a déployés ou met à l'étude pour réagir à la crise en cours. Et ce, en observant également la perception du conflit par les citoyens européens dans une période où l'horreur des images et l'imprévisibilité d'une guerre sur le Vieux Continent provoque des changements rapides dans l'opinion publique continentale.

Chronologie de la réponse européenne

Dans un ouvrage récent, Élie Cohen et Richard Robert[3] illustrent la « valse à trois temps » de l'Union européenne quand il s'agit de réagir face à une crise. D'abord, l'UE déçoit, puis se reprend dans un

second temps avant de pérenniser son action et de lui donner une ampleur à la hauteur de ses moyens. Les auteurs évoquent notamment comme autant d'exemples récents la crise de la zone euro, le Brexit et la Covid-19.

En ce qui concerne la guerre en Ukraine, l'Union européenne n'a pas vécu de phase de torpeur ou de blocage entre les différentes aspirations de ses États membres. La réaction européenne à l'invasion russe a d'abord été économique. L'économie et la norme forment en quelque sorte la langue maternelle de l'Union, celle qu'elle manie avec le plus d'aisance. Néanmoins, sur d'autres plans, les vulnérabilités européennes comme la dépendance au gaz russe apparaissent dans la perspective d'une guerre durable.

De manière chronologique, les États membres ont adopté une réponse graduée suivant l'intensité du conflit. Ils ont réagi en premier lieu par des sanctions limitées à la reconnaissance par la Russie de l'indépendance des régions séparatistes ukrainiennes de Donetsk et de Lugansk. Lorsque l'invasion russe s'est déclenchée, les Vingt-Sept ont unanimement décidé, le 25 février dernier, d'un premier paquet de sanctions visant le secteur financier russe et les députés élus à la Douma. La préservation de certains intérêts économiques nationaux a freiné la réponse européenne. Les gouvernements allemands et italiens ont par exemple résisté un temps au durcissement des sanctions[4]. La pression de l'opinion et le durcissement des assauts contre les villes ukrainiennes ont amené le Conseil à durcir sa position. Un second paquet de sanctions interdit le 28 février à la banque centrale russe d'effectuer des transactions en euros. Le 2 mars, sept banques sont exclues du système de messagerie bancaire SWIFT[5], avant que les différentes sanctions financières ne soient étendues à la Biélorussie. Enfin, un quatrième volet de sanctions économiques a été rendu public[6] le 11 mars à la suite du sommet de Versailles. Il vise notamment à bloquer tout financement potentiel par le Fonds monétaire international (FMI) à la Russie ainsi qu'à interdire l'export depuis l'UE de produits de luxe et à interdire l'importation de fer et d'acier.

L'Union agit également pour soutenir l'Ukraine sur les plans économique et humanitaire. Les Vingt-Sept entendent apporter 1,2 milliard d'euros d'aide économique à l'Ukraine et l'UE a activé son mécanisme de protection civile qui coordonne les envois de matériels en provenance des États membres[7]. Sur ce même thème, la Commission européenne a recommandé aux États de faciliter la circulation aux frontières des ressortissants ukrainiens[8]. Le Conseil des ministres de l'intérieur de l'UE a activé le mécanisme de protection temporaire, qui permet aux Ukrainiens fuyant le conflit de bénéficier d'un « statut protecteur similaire à celui de réfugié » pour une durée d'un an renouvelable[9].

Enfin, fait notoire, l'Union européenne a pris deux actions plus offensives. En ce qui concerne la

communication du régime russe, elle a proscrit la diffusion des médias d'État que sont RT France et Sputnik[10]. Sur un registre autrement plus concret, elle a donné mandat au Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de superviser la fourniture d'un milliard d'euros d'équipement militaire à destination des forces ukrainiennes.

L'épuisement du pouvoir politique des sanctions en dépit d'un fort impact économique sur la Russie

La réaction européenne sous forme de sanctions apparaît porter partiellement ses fruits dans la mesure où elle pèse sur l'économie russe. Le taux de change est passé de 95 à 144 roubles pour un euro entre le 24 février et le 10 mars. L'inflation s'est établie à plus de 9% sur un an en février[11] et les prix devraient continuer à augmenter. Enfin, le FMI considère qu'un défaut de paiement de la Russie n'est plus « un événement improbable »[12].

Pourtant, le pouvoir russe continue son offensive en Ukraine et n'apparaît pas prendre en considération l'impact économique de la guerre. En ce sens, les sanctions arrivent au bout de leur logique politique, chaque annonce servant à affirmer la détermination des Européens. L'objectif consiste désormais à freiner, voire immobiliser, l'économie russe afin de faire monter le coût de la guerre. Néanmoins, comme l'a souligné l'économiste Jean-Pisani Ferry[13], l'efficacité des sanctions tend à décroître avec le temps.

Le prochain étage de la fusée des sanctions consiste à limiter l'achat d'hydrocarbures russes ainsi que l'action des banques qui permettent ces opérations. Selon la Commission européenne[14], 45% du gaz et 27% du pétrole importés dans l'UE proviennent de Russie. Dix États membres achètent à Moscou entre 75% et 100% de leur consommation de gaz[15]. En ce sens, l'Union ne se dirige pas vers un embargo soudain à l'image de celui décidé par les États-Unis. En lieu et place, la Commission européenne a annoncé travailler à une réduction des deux tiers de la consommation de gaz russe d'ici à la fin de l'année. Un objectif qui n'a pas encore été formellement adopté par les États membres.

La réaction de l'Union européenne facilitée par des outils juridiques déjà existants

Contrairement à la réponse à la crise économique post-Covid, qui avait nécessité la mise en place de nouveaux instruments, les mesures de la réaction européenne à la guerre en Ukraine se sont inscrites dans le cadre de la marge de manœuvre laissée à l'Union par les traités, en matière de

sanctions économiques comme de fourniture d'armes.

Le pouvoir de décider comment gérer les relations extérieures, la sécurité du territoire et le recours aux armes est la prérogative régalienne par excellence. C'est la raison pour laquelle les États membres ont toujours été réticents à laisser trop de marges de manœuvre à l'Union européenne en la matière.

Cependant, à défaut de s'être dotée d'une politique étrangère et de défense véritablement européenne, si l'Union européenne a pu se permettre de proposer rapidement une réponse articulée et rapide à l'attaque de Vladimir Poutine sur le sol ukrainien, c'est notamment parce qu'elle disposait déjà d'outils juridiques préexistants.

Les modifications successives des sanctions économiques initialement mises en place en 2014

Avant même le début de la guerre au matin du 24 février dernier, l'Union européenne appliquait déjà des sanctions contre la Russie. Ces sanctions, mises en place suite à l'annexion de la Crimée par le gouvernement russe en 2014, étaient en effet régulièrement mises à jour et reconduites.

On entend par « sanctions » un panel large de mesures allant des sanctions économiques, telles que l'interdiction de la vente, de la fourniture, du transfert ou de l'exportation d'armes, technologies ou biens nécessaires à usage militaire, ou de marchandises originaires de Crimée, au gel des avoirs des personnes considérées comme impliquées dans les actions répréhensibles de la Russie en Ukraine, en passant par leur interdiction de pénétrer sur le territoire européen.

Initialement, ces mesures répondaient à quatre aspects différents de la situation en Ukraine post-2014 et faisaient donc l'objet de quatre paquets juridiques différents pris par le Conseil européen, comprenant à chaque fois une décision (portée individuelle à l'encontre des personnes désignées) et un règlement (portée générale) concernant des mesures restrictives :

1. eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine[16] ;
2. relatives aux importations de la Crimée ou de Sébastopol, en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol[17] ;
3. eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine[18] ;
4. à l'encontre de certaines personnes, certaines entités et certains organismes au regard de la situation en Ukraine[19].

Ces textes sont régulièrement mis à jour et permettent ainsi à l'Union européenne d'allonger la liste des sanctions à l'encontre de la Russie.

La réaction de l'Union en 2014, par le biais des véhicules juridiques contraignants que sont la décision et le règlement européen, a donc permis la construction d'une architecture juridique, qui, initialement temporaire, a fini par s'inscrire dans la durée. L'établissement préalable de ces instruments juridiques s'est ainsi révélé être un moyen efficace pour répondre de manière rapide et structurée, particulièrement en matière économique.

Une fourniture d'armes à l'Ukraine permise par la Facilité européenne pour la paix

Ce qui a pu davantage étonner dans cette crise, c'est la rapidité avec laquelle l'Union européenne s'est montrée prête à acheter des armes à envoyer pour soutenir les combattants en Ukraine.

Comment l'Union, habituellement paralysée par l'exigence de l'unanimité du Conseil européen, a-t-elle pu obtenir si rapidement l'accord des Vingt-Sept pour acquérir la capacité d'envoyer des armes ? Simplement parce que cette capacité existait déjà, même avant le début du conflit en Ukraine de 2022.

En effet, la Facilité européenne pour la paix (FEP), nouvel instrument extrabudgétaire créé en mars 2021[20], permet à l'Union européenne de financer des opérations extérieures de nature militaire ou de défense, allant jusqu'à permettre le renforcement des capacités militaires d'États tiers, dans un but de prévention des conflits et de renforcement de la sécurité internationale.

Si la FEP est l'héritière des anciens dispositifs que sont le mécanisme Athena et la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, c'est la première fois que l'Union se dote d'un instrument permettant l'acheminement d'équipements létaux à un pays tiers.

En effet, la FEP comprend deux piliers de financement. Le premier, axé sur les opérations, prend en charge les coûts communs des missions au titre de la politique de sécurité et de défense commune ayant des implications militaires. Le second se concentre sur les mesures permettant à l'Union d'apporter son assistance à des pays tiers, organisations régionales ou internationales, afin d'en renforcer les capacités dans le domaine militaire et de la défense ou de soutenir les opérations militaires de soutien de la paix.

C'est dans ce contexte que l'Union a pris deux décisions le 28 février 2022, pour débloquer :

- 450 millions d'euros en vue de la fourniture aux forces armées ukrainiennes d'équipements et de plateformes militaires conçus pour libérer une force létale (armes)[21] ;
- 50 millions d'euros pour la fourniture des autres équipements et plateformes militaires[22].

Le plafond financier de la FEP est fixé à 5,692 milliards d'euros pour la période 2021-2027. N'étant pas comprise dans le budget européen, la FEP est financée par les États membres qui acceptent d'y contribuer la base d'une clé de répartition en fonction de leur revenu national brut.

Lors du sommet européen de Versailles, Josep Borell, le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a même proposé de doubler ce budget et de le porter à un milliard d'euros, proposition qui n'a finalement pas été retenue par les Vingt-Sept, confirmant ainsi que l'Union reste, en dépit des avancées, tributaires de la volonté des gouvernements des États membres qui la composent.

La réaction de l'Union européenne appuyée par l'opinion, unie dans la perception de la menace

La capacité des États membres à amplifier plus encore leur réponse politique et économique à l'agression russe pose la question de la soutenabilité sociale de la crise. D'une part, les mesures prises aujourd'hui ont déjà un impact sur le prix des carburants et du gaz pour les particuliers. À plus long terme, le conflit risque d'entraîner une hausse des prix alimentaires due aux manques de matières premières agricoles russes et ukrainiennes. D'autre part, l'Union ayant bientôt épuisé le stock des sanctions économiques portant sur les échanges avec la Russie, le prochain jalon consiste à réduire drastiquement les importations d'hydrocarbures.

Autant de facteurs inflationnistes qui pèsent sur les pays européens de manière inégale selon leur degré de dépendance à la Russie. En ce sens, la pérennisation du régime de sanction et de ses impacts économiques risque de mettre à rude épreuve l'unité européenne constatée jusqu'alors dans l'opinion et au sein des dirigeants des Vingt-Sept. Une situation résumée par Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères français : « L'émotion des opinions occidentales est assez forte et il faut qu'elle soit entretenue. [...] Il faut que ça dure parce que cette guerre sera longue[23]. »

La réponse européenne s'inscrit dans un large mouvement de mobilisation de l'opinion internationale. Selon les données du Grand Continent[24], 145 États ont condamné l'invasion russe, 51 d'entre eux ayant décidé d'appliquer des sanctions, ce qui est le cas de l'ensemble des pays de l'UE. De même, 141 pays ont voté la déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies exigeant le

retrait des troupes d'Ukraine[25].

Premiers concernés eu égard à leur proximité géographique avec le conflit, les Européens sont demandeurs de mesures d'appui à l'Ukraine et désireux de voir des sanctions prises à l'égard de la Russie. Ainsi, au lendemain de l'invasion, seuls 24% des Français, 23% des Allemands et 21% des Polonais estiment que la réaction européenne est suffisante selon une enquête de TGM Research[26]. Et l'Ukraine bénéficie d'une image positive auprès des Européens. Selon l'enquête de la Fondation Jean-Jaurès[27] menée dans quatre pays de l'UE (France, Pologne, Allemagne et Italie), 84% des sondés déclarent au lendemain du conflit avoir une bonne opinion de l'Ukraine, contre 16% pour la Russie. Enfin, 92% des Français se déclarent ainsi solidaires des Ukrainiens[28], 89% des Allemands se disent inquiets pour ces derniers[29].

Les opinions publiques européennes ne sont toutefois pas entrées dans cette séquence avec la même maturité vis-à-vis de la réalité de la menace russe. Ainsi, un mois avant le début du conflit, une étude du Conseil européen pour les relations internationales (ECFR) révélait que près de trois Polonais sur quatre estimaient l'invasion probable[30]. À la différence des pays d'Europe occidentale, où une courte majorité l'imagine possible (51% des Français, 52% des Italiens et 53% des Allemands). Plus surprenant encore, à la veille du conflit, plus de quatre Finlandais sur dix (42%) ne croyaient pas à une invasion prochaine.

L'Union européenne, acteur légitime de la défense de l'Ukraine et des intérêts européens

Le choc du 24 février 2022 a désormais contribué à aligner les Européens autour d'une même perception des enjeux sécuritaires. Près de huit Européens sur dix considèrent le conflit comme une menace pour la sécurité européenne dans cinq des six pays testés, la Hongrie mise à part. Et une large majorité voit également les événements comme une menace nationale. Et parmi les voisins de l'Ukraine, on observe que les Polonais sont les plus inquiets à cet égard.

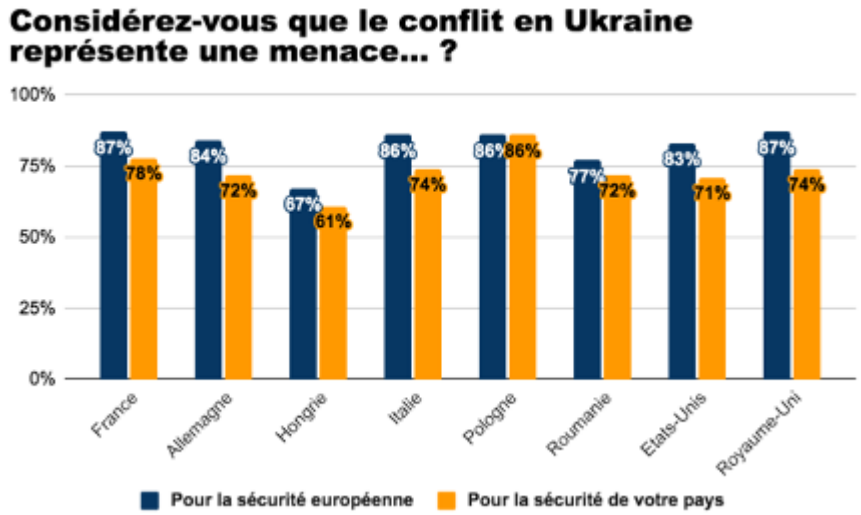

Source : TMG Research, 25-26 février 2022.

Cette dimension européenne de la menace sécuritaire amène les Européens à envisager une réponse à l'échelle du continent. Et l'Union européenne est considérée comme un acteur légitime de la défense de l'Ukraine au même titre que l'OTAN. Ainsi 53% des Français, 64% des Italiens et 80% des Polonais estimaient en janvier qu'en cas de conflit l'UE devrait défendre l'Ukraine, contre respectivement 55%, 67% et 79% pour l'OTAN[31].

Les Européens favorables aux sanctions et à l'appui aux forces ukrainiennes mais à pas une intervention armée

Les Européens appuient la prise de sanctions par l'Union européenne et ses États membres. 53% des Italiens considéraient même la réaction de l'UE comme étant trop faible dans les jours qui ont suivi l'assaut[32]. Dans les deux pays les plus peuplés de l'Union, on peut avancer à titre d'exemple que 82% des Allemands soutiennent l'exclusion des banques russes du système SWIFT et 89% des Français soutiennent la mise en place de sanctions financières contre la Russie.

Sur un registre plus opérationnel, 67% des répondants sondés en France, en Pologne, en Allemagne et en Italie se disent favorables à la livraison de matériel militaire à l'Ukraine par les Européens. On note un retournement important de l'opinion outre-Rhin : les résultats en Allemagne ont évolué de près de 40 points sur cette question par rapport à 2014, année de l'annexion de la Crimée[33]. Les habitants de ces quatre pays sont toutefois bien moins favorables à la fourniture d'armes à Kiev par rapport à la prise de sanctions financières (79% d'opinion positive) et à l'accueil des réfugiés ukrainiens (87%). Cette question est également celle qui divise le plus les Polonais, frontaliers du conflit, des répondants d'Europe occidentale en France, en Allemagne et en Italie.

	France	Allemagne	Italie	Pologne	**Moyenne des quatre pays**
Adhésion aux sanctions économiques et financières prises par les pays européens contre la Russie (TOTAL Approuve)	**72%**	80%	80%	**91%**	**79%**
Adhésion à la fourniture de matériel militaire à l'Ukraine par les Européens (TOTAL Approuve)	65%	66%	**57%**	**91%**	**67%**
Adhésion à l'accueil d'une partie des réfugiés ukrainiens dans son pays (Favorable)	**80%**	90%	89%	**92%**	**87%**

Adhésion des Européens aux réponses européennes à la crise, enquête Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès et Yalta European Strategy (YES), terrain : 3-7 mars 2022.

Si le mouvement de sanctions et d'appui à l'Ukraine bénéficie d'une forme de soutien populaire, les Européens ne semblent pas prêts à la perspective d'un engagement armé. La Pologne mise à part, une minorité d'Européens issus des sept pays de l'Union testés par l'ECFR considéraient que leur pays devrait prendre la défense de l'Ukraine en cas d'invasion, dont 43% des Suédois et des Français, 41% des Italiens, 40% des Roumains et 37% des Allemands. Ce résultat se confirme en France à la suite de l'invasion : selon l'enquête Harris Interactive déjà citée, 37% des Français sont favorables à l'intervention de forces armées françaises en Ukraine, 66% y sont défavorables. Enfin, les Européens anticipent les conséquences indirectes du conflit. L'aspect énergétique est avant tout présent à l'esprit des Européens : 66% des Allemands disaient craindre aux premiers jours du conflit des coupures de gaz ou d'électricité. 96% des Français s'attendent à une hausse des coûts de l'énergie. Plus généralement, la dépendance énergétique à la Russie était ciblée comme la principale menace d'un potentiel conflit dans les sept pays européens de l'enquête réalisée par l'ECFR en janvier dernier.

On constate avec intérêt qu'aucun consensus ne semble pour l'instant se dégager dans l'opinion publique européenne sur une mesure limitant l'accès aux énergies fossiles russes. Si on prend l'exemple de l'Allemagne, on constate que 44% des Allemands soutiennent le principe d'un embargo sur le gaz et le pétrole, et 45% s'y opposent. Au sein des forces de la coalition gouvernementale allemande, une majorité des soutiens des Verts soutient l'interdiction d'importation (73%) tandis que les partisans des libéraux du FDP sont majoritairement contre (57%). Ceci constitue une donnée d'entrée intéressante pour analyser l'avancée de ce dossier lors du prochain sommet européen.

1. Voir Gilles Finchelstein, Amandine Clavaud, Jérémie Peltier, *Les peuples européens derrière l'Ukraine*, 11 mars 2022, Fondation Jean Jaurès (rapport basé sur une enquête menée par l'Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès et Yalta European Strategy (YES) entre le 3 et le 7 mars 2022).
2. « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent » est la phrase d'ouverture de la déclaration Schuman du 9 mai 1950.
3. Elie Cohen et Richard Robert, *La valse européenne*, Paris, Fayard, mars 2021.
4. Les deux pays ont paru hésiter une ou deux journées avant de soutenir l'exclusion du système SWIFT, tout en veillant à ce que les acteurs financiers permettant l'achat de gaz à la Russie soient exemptés. Voir un résumé des positions au 26 février 2022 par l'agence Reuters : « Momentum grows to ban Russia from SWIFT payment system".
5. Date de publication au journal officiel, voir « Règlement (UE) 2022/345 du Conseil du 1er mars 2022«
6. Voir « Déclaration de la Présidente von der Leyen sur le quatrième train de mesures restrictives à l'encontre de la Russie« , Commission européenne, 11 mars 2022.
7. Voir « Ukraine : l'UE fournit à l'Ukraine une aide d'urgence relevant de la protection civile« , Représentation en France de la Commission européenne.
8. Voir « Communication de la Commission européenne C(2022) 1404 en date du 2 mars 2022 », ec.europa.eu.
9. Voir le compte-rendu du Conseil « Justice et affaires intérieures » du Conseil de l'UE des 3 et 4 mars 2022.
10. Idem, voir « Règlement (UE) 2022/350 du Conseil du 1er mars 2022« , Journal officiel de l'Union européenne.
11. Selon la banque centrale russe citée par l'AFP et *Le Figaro*. Voir « Russie: l'inflation s'accélère à 9,15% sur un an, nouveau record depuis 2016« , *Le Figaro*, 9 mars 2022.
12. Selon la directrice générale du FMI Kristalina Georgieva, citée par *La Croix*. Voir : « Le FMI va abaisser sa prévision de croissance mondiale en raison de la guerre en Ukraine« , *La Croix*, 10 mars 2022.
13. Jean Pisani-Ferry, « Sanctions : resserrer le nœud coulant sur la Russie« , chronique initialement parue dans le journal *Le Monde* le 19 mars 2022.
14. Voir « Questions et réponses sur REPowerEU: action européenne conjointe pour une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable« , Commission européenne, 8 mars 2022.
15. Voir « Share of Russia in national extra EU imports of each Member State, first semester 2021« , Eurostat, extrait d'un rapport publié en octobre 2021.

16. Décision 2014/512/PESC et Règlement (UE) n° 833/2014.
17. Décision 2014/386/PESC et Règlement (UE) n° 692/2014.
18. Décision 2014/145/PESC et Règlement (UE) n° 269/2014.
19. Décision 2014/119/PESC et Règlement (UE) n° 208/2014.
20. Décision (PESC) 2021/509 du Conseil du 22 mars 2021.
21. Décision (PESC) 2022/338 du Conseil du 28 février 2022.
22. Décision (PESC) 2022/339 du Conseil du 28 février 2022.
23. Interview sur France Inter le 13 mars 2022.
24. Voir *Cartographier les réactions à l'invasion de l'Ukraine*, Le Grand Continent, données à jour du 3 mars 2022.
25. On compte 5 votes contre et 35 abstentions.
26. Voir éWar in Ukraine 2022 – Survey Results« , TGM Research, enquête réalisée en ligne auprès de 10 204 participants dans six pays de l'Union européenne, aux États-Unis et au Royaume-Uni les 25 et 26 février 2022.
27. Voir Gilles Finchelstein, Amandine Clavaud, Jérémie Peltier, *Les peuples européens derrière l'Ukraine*, *op. cit.*, 11 mars 2022.
28. Enquête Harris Interactive pour M6 et RTL réalisée en ligne auprès de 1 161 répondants le 27 février 2022.
29. Enquête Infratest-Dimap réalisée par téléphone et en ligne auprès de 1 320 répondants du 28 février au 2 mars 2022.
30. Enquête réalisée par Datapraxis, AnalitiQs, et Dynata pour le Conseil européen pour les relations internationales (ECFR) auprès de 5 529 répondants dans 7 pays de l'Union européenne au cours des dix derniers jours de janvier 2022.
31. *Ibid.*, étude ECFR (janvier 2022).
32. Enquête SWG réalisée auprès de 800 répondants du 25 au 28 février.
33. *Ibid.*, études Harris Interactive (27 février 2022) et Infratest-Dimap (28 février-2 mars 2022).